



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 9 décembre 2025 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2	AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3	AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET REVOL Karine	Départ après la délibération 6
5	AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Philippe OBISSIER
7	AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8	AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Départ après la délibération 6
10	AIX-LES-BAINS	T MOREAU-JOUANNET Isabelle	
11	AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12	AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13	AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
15	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
18	CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 5
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
20	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
21	ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23	ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
24	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
31	LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
32	LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Édouard	
33	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34	MERY	T FONTAINE Nathalie	
35	MERY	T ROULET Stéphane	
36	MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN

37	MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Arrivé après la délibération 2
39	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
40	SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	Départ après la délibération 7
41	SAINT OURS	T ALLARD Louis	
42	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
44	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
45	TRESSERVE	T MOULIN Annie	Départ après la délibération 6
46	TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
47	VIVIERS DU LAC	T AGUETTAZ Robert	
48	VIVIERS DU LAC	T SCAPOLAN Martine	
49	VOGLANS	T BERNON Martine	
50	VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
CHANAZ	HUSSON Yves

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 34 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.*



## DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2025

Exécutoire le : 16 DEC. 2025

Publiée / Notifiée le : 16 DEC. 2025

Visée le : 16 DEC. 2025

### FINANCES

#### Budget Principal

#### AP/CP 018 – Rénovation de la grange et extension du restaurant du belvédère de la Chambotte - Révision n°9

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est propriétaire du site de la Chambotte, constitué d'un restaurant, de parkings et d'une grange.

L'état de vétusté de cette dernière impliquait une intervention rapide afin de garantir la sécurité des visiteurs du site. Les travaux de réfection du toit et de maçonnerie ont été réalisés. Reste à réaliser le second œuvre. Il est question de créer un logement, une salle de réunion, un local de rangement et un espace dédié à l'Office de Tourisme.

Il est par ailleurs apparu nécessaire de procéder à une extension du restaurant, et notamment de la cuisine, afin d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des restaurateurs, les installations existantes n'étant plus suffisantes au vu de la fréquentation du restaurant.

Lors de la dernière révision le montant de l'Autorisation de Programme (AP) a été validé à hauteur de 1 291 000 € HT.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement au regard des réalisations 2025, le montant de l'AP reste inchangé.

Les montants, ainsi que leurs programmations sont précisés dans le tableau annexé.

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2018 portant ouverture de l'AP/CP,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°1 pour modification des calendriers,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°2 pour modification des calendriers,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°3 pour modification des calendriers,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 portant révision n°4 pour modification des calendriers,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°5 pour modification des calendriers,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°6 pour modification des calendriers et augmentation de l'autorisation de programme,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 16 février 2024 portant révision n°7 pour modification des calendriers et augmentation de l'autorisation de programme*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 28 janvier 2025 portant révision n°8 pour modification des calendriers et augmentation de l'autorisation de programme*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatifs à l'opération de rénovation de la grange et d'extension du restaurant de la Chambotte.

Aix-les-Bains, le 9 décembre 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 52
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

OPERATION		APCP018 - Chambotte (Grange et restaurant)	
Intitulé de l'opération :		PRINCIPAL	
Budget :	143.22 et 143.22AP		
Imputation analytique :			
Montant initial de l'opération :	1 330 000,00 euros	HT	
Montant actualisé (révision n°1) :	1 330 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°2) :	1 330 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°3) :	1 330 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°4) :	1 330 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°5) :	1 260 000,00 euros	↘	
Montant actualisé (révision n°6) :	1 291 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°7) :	1 291 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°8) :	1 291 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°9) :	1 291 000,00 euros	↗	
DÉPENSES		Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2018		5 405,80	5 405,80
Dépenses réalisées 2019		29 098,71	29 098,71
Dépenses réalisées 2020		305 189,02	305 189,02
Dépenses réalisées 2021		290 089,91	290 089,91
Dépenses réalisées 2022		189 405,23	189 405,23
Dépenses réalisées 2023		190 930,30	190 930,30
Dépenses Réalisée 2024		208 318,98	208 318,98
Dépenses Programmées 2025		72 562,05	8 828,90
<b>TOTAL</b>			63 733,15
			<b>1 291 000,00</b>
FINANCEMENTS prévus :		Proposé	
Subventions attendues			0,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			1 291 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>1 291 000,00</b>



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 10 : Budget Principal - AP/CP 018 - Rénovation de la grange et extension du restaurant du belvédère de la Chambotte - Révision n.9

**Date de transmission de l'acte :** 16/12/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/12/2025

**Numéro de l'acte :** D5667 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20251209-D5667-DE

**Date de décision :** 09/12/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**  
7. Finances locales  
7.1. Decisions budgétaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

